

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUIN 2024

DELIBERATION N° 2024-06-092-DR/CP

Nomenclature : 1.1.9

OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SYDEC – ACCORD-CADRE - CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES5

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 7 juin 2024

Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

11/06/2024

L'an deux mille vingt quatre, le six juin, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme NOGARO, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

| | | | |
|-------------------|-------------|---|----------------------|
| Mme DARRAMBIDE | procuration | à | Mme ORDUNA |
| M. LESPADÉ | procuration | à | M. DUBERT |
| M. GARANS | procuration | à | Mme PERIMONY-BENASSY |
| Mme BAULON | procuration | à | Mme TROISVALLETS |
| M. FLEURENTDIDIER | procuration | à | Mme DUPRE |
| M. MIREMONT | procuration | à | M. CENDRES |
| M. LORMAND | procuration | à | M. GONZALES |
| Mme CASSAING | procuration | à | M. ROBLES |

ABSENTS EXCUSÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. LATAILLADE

➤ **Arrivée de M. LATAILLADE au point n° 2024-06-072-DGS**

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

| | |
|-----------------------------------|--|
| Nombre de Conseillers en exercice | 33 |
| Nombre de présents | 24 en début de séance 25 à partir du point n° 2024-06-072-DGS |
| Nombre de pouvoirs | 8 |
| Nombre de votants | 32 en début de séance 33 à partir du point n° 2024-06-072-DGS |

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Équipement des Communes des Landes, le Sydec, œuvre pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, au service de ses adhérents et de chaque habitant du département.



Il accompagne depuis plusieurs années les projets portés par les collectivités membres pour la réalisation d'installations photovoltaïques raccordées au réseau de distribution publique d'électricité .

Le Sydec propose désormais à ses membres d'adhérer à un groupement de commande pour la maintenance, la télésurveillance, le suivi et le nettoyage des centrales photovoltaïques qu'elles soient installées sur toiture, sur ombrière de parking ou au sol. Le Sydec sera mandataire pour ce groupement de commande.

La maintenance régulière des centrales photovoltaïques assure leur bon fonctionnement, prévient les pannes et garantit la sécurité. Le suivi et la télésurveillance sont indispensables pour réagir rapidement en cas de problème et pour éviter les pertes de production et de revenus.

La commune de Tarnos est concernée à court terme par le projet d'installations de panneaux photovoltaïques en toiture de la salle Dominique Arnaud sur le site du stade Vincent Mabillet.

Par ailleurs, à moyen terme, dans le cadre du schéma directeur des énergies renouvelables du Seignaux, la commune s'est inscrite dans une démarche de programmation de réalisation d'autres dispositifs dans les années à venir pour des équipements en toiture ou en ombrière sur parking.

Aussi, il apparaît pertinent pour la commune d'adhérer dès à présent à ce groupement de commande en vue des futurs entretiens à réaliser sur les équipements qui seront réceptionnés dans les mois et années à venir.

La présente délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à adhérer au groupement de commande proposé par le Sydec.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu les articles L2113-1, L2113-6, L2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs aux groupements de commandes,

DÉLIBÈRE

APPROUVE l'adhésion de la commune au groupement de commande proposé par le Sydec mandataire, concernant la maintenance, la télésurveillance, le suivi et le nettoyage des centrales photovoltaïques

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents y afférant.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr